



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Service Environnement

## **AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC**

### **Projets d'arrêtés préfectoraux relatifs aux animaux susceptibles d'occasionner des dégâts dans le cadre de la prochaine saison de chasse 2021-2022**

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public de cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 10/05/2021 au 31/05/2021**.

Ces actes administratifs correspondent à la fixation :

- de la liste des secteurs du département où la présence du Castor d'Europe est avérée pour la campagne 2021-2022 ;
- de la liste des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts et les modalités de leur destruction à tir pour la campagne 2021-2022 ;
- d'un plan de gestion du grand Cormoran dans le département pour la campagne 2021-2022.

À cet effet, une copie des projets de décision accompagnée d'une note de présentation seront :

- publiées sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne:

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques> ;

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à [ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr)

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le **31 mai 2021**.

LAON, le - 6 MAI 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires,

Vincent ROYER